



Discrimination femme enceinte

Par **caromedo**, le **13/04/2011** à **19:38**

Bonjour,

Je suis enceinte de 5 mois et en arrêt à cause de mon état depuis lundi 11/04.

J'ai remplacé pendant 9 mois une responsable de magasin qui était en congé maternité, ma direction était alors contente de moi puisque le chiffre du magasin était en progression de 16%. Depuis le 21 janvier 2011 je suis revenue comme simple vendeuse au poste que j'occupe avant de faire ce remplacement, avant d'apprendre que j'étais enceinte ma direction m'a proposé le poste de 1^{er} vendeuse (c'est un peu mieux que mon emploi actuel) j'ai accepté mais tout était oral. Depuis que ma direction sait que je suis enceinte elle ne m'en parle plus. J'ai toujours rien signé et je ne suis pas sûre de reprendre le travail avant l'accouchement. J'ai bien peur qu'ils y mettent une autre. Que puis-je faire? Je ne suis pas sûre que mon employeur soit dans la légalité. Je trouve ça vraiment injuste si j'étais un homme et que ma femme était enceinte j'aurais jamais eu ce genre de problème.

D'avance je vous remercie pour vos réponses

caromedo

Par **Cornil**, le **16/04/2011** à **00:07**

bonsoir "caromedo"

Je suis tout à fait d'accord avec toi au fond qu'il s'agit sans doute d'une discrimination vis-à-vis de ton état de grossesse.

Maintenant, tu as toi-même soulevé le problème: [citation]mais tout était oral.[/citation]

Adage juridique: "verba volant, scripta manent" (les paroles s'envolent, les écrits restent).

Pour l'instant, pour avoir le début d'un écrit, je ne vois pas d'autre démarche immédiate à faire que de relater précisément ces faits (avec date de la proposition orale, et de ton acceptation)

par LRAR à ton employeur, en t'étonnant du manque de suite après l'annonce de ta grossesse.

On verra bien si l'employeur te répond et dans quels termes.

bon courage, bonne chance et félicitations pour le pitchoun à venir! .